

# Free party, rave party, festival électro : quelles différences ?

Cher. Rave sauvage de Vierzon, Teknival de Chavannes... ces manifestations réveillent de mauvais souvenirs qui n'ont pas lieu d'être à Saint-Laurent. Retours sur ces événements.

## Contexte

> Actuellement 1.500 amateurs de musique électro sont réunis à Saint-Laurent.

> Certains riverains voient ce festival d'un mauvais œil.

> Mais entre les free parties des années 90 et le festival Arcadia, la législation et les mentalités ont changé.

Laurenn Gru  
nr.vierzon@nrco.fr



En prévenant contre les dangers de l'alcool et des drogues, les organisateurs veulent se démarquer de l'image négative des raves. Avec 1.110 participants vendredi et 1.600 samedi, ils

**A** Vierzon, les habitants du quartier des Forges se souviennent encore de la free party qui avait eu lieu en avril 2001 dans les anciens ateliers Biraghi-Entrepose. Dix mille personnes s'étaient alors réunies dans les hangars pour écouter de la musique électro « a donf ». Le lendemain, tags, débris et dégradations en tout genres avaient été laissés par les teuffeurs. Pour la ville et certains riverains, le bilan matériel est lourd. « *Ou il faut légaliser, sécuriser, faire payer, faire nettoyer ou il faut inter-*

*dire* », déclarait alors le maire de l'époque, Jean Rousseau. Suite à l'ampleur que prenaient les free parties, les pouvoirs publics ont tranché. Le 27 mai 2001, l'Assemblée nationale adopte, sur l'initiative du dé-

puté Thierry Mariani (RPR), un amendement autorisant ces rassemblements. Désormais, les organisateurs doivent déclarer la manifestation au minimum un mois auparavant, celle-ci restant soumise à l'ap-

probation du préfet. Depuis, les teuffeurs ne parlent plus de free party, mais de rave party. Encadrées, elles n'avaient désormais plus rien de libre. Mais parfois même sous contrôles, certaines raves tournent au

cauchemar. Du 28 avril au 1<sup>er</sup> mai 2006, 82.000 teuffeurs s'étaient rassemblés à Chavannes, près de Bourges. Bilan : la mort de deux jeunes gens et 820.000 € de dégâts matériels à la charge du contribuable du Cher.

Fatigués de traîner une image négative, les organisateurs négocient de plus en plus avec les pouvoirs publics. Ainsi, lors de la rave party d'Avord en avril, aucun incident ni dégât matériel important n'ont été à déplorer. D'ailleurs, on ne parle plus de rave party, mais de festival de musique électronique.

## Loin des "rassemblements sauvages"

Le festival de Saint-Laurent n'a rien à voir une rave. Réunion d'information au préalable pour les habitants, importantes mesures de sécurité, stands de prévention aux risques de l'alcool, de la drogue, sensibilisation à la protection de l'environnement, tarif élevé (45 € le week-end), on est loin des « rassemblements sauvages » de la fin des années 90 et du début 2000.

Éric Bergeault, médiateur

## “ Bien distinguer les différentes formes de rassemblements ”



« La première (forme) est la free party ou party sauvage. »

**Quatre formes différentes de rassemblements.** Éric Bergeault est médiateur à la Direction départementale de la jeunesse et des sports (DDJS). Il est chargé de faire le lien entre les jeunes et la préfecture.

« Il faut bien distinguer les différentes formes de rassemblements. La première est la free party, la party sauvage qui était organisée à la fin des années 90, où les organisateurs n'étaient pas connus. Puis, il y a le festival de musique électro, qui est organisé par des jeunes, souvent

réunis dans des associations. »  
« La troisième forme est le Teknival. Le principe : plusieurs sounds-systems se réunissent sur un terrain de l'État. Il n'y a pas d'organisateur officiel. Et enfin, il y a la rave party, comme celle qu'il y a eu au Stade de France, en juillet, qui est en quelque sorte un concert payant. »

**Arcadia : plus professionnel.** « Arcadia, c'est encore autre chose. Le son est un peu moins fort et l'organisation est quasiment professionnelle. »

Amélie Morlet, membre de l'association Aqua veda

## “ Pas dans le même créneau ”

**Les free parties ne sont plus gérables.** Amélie Morlet est la secrétaire d'Aqua veda, l'association organisatrice du festival Arcadia. « Il y a encore 5 ans, les free parties étaient très populaires. Mais tellement de personnes y participaient, que cela ne devenait plus gérable. Les rassemblements avaient pris trop d'ampleur pour rester free. Avec l'effet de masse qu'il y a dans les raves parties encadrées, l'esprit n'est plus du tout le même. Depuis, je n'y vais plus. Je préfère payer et voir des artistes internationalement reconnus. »

**Pas une rave mais un festival à part entière.** « Nous ne voulons pas être catalogués comme étant une rave party. Je ne dis pas que c'est mal, je dis juste que nous ne sommes pas dans le même créneau. Le son, dans une rave, n'est pas tout à fait le même, il est plus hardcore, et plusieurs personnes ramènent leurs sound-systems. Notre musique est peu plus calme et surtout, tout est encadré. Ça, c'est une volonté de l'association. Nous avons envie d'être considérés en tant que festival à part entière. »



« Ici, tout est encadré. »

Gérald Viglietta, président de l'association System18

## “ Une fois à l'intérieur, c'est pareil ”

**Les raves parties sont totalement légales.** Première explication de la part de l'organisateur de nombreuses raves parties, dont celle d'Avord qui a eu lieu en avril. « A l'origine, les raves ont toujours été légales, ce sont les free parties qui ne l'étaient pas. »

« A partir de 2001, l'amendement Mariani a tout réglementé. Avant, c'était une tradition, il y avait toujours une free (party) organisée en marge des



« De nombreux contrôles. »

grands festivals comme les Transmusicales de Rennes, le Printemps de Bourges ou les Eurockéennes de Belfort... »

**La différence ?** « Ce sont les nombreux contrôles qui ont lieu à l'entrée. Mais une fois à l'intérieur, c'est pareil. Au final, on fait toujours la fête ! Après il y a toujours quelques irréductibles, qui ont peur de ces contrôles et qui vont ailleurs. »